

Chambre des communes

40^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION
Débutant le 26 janvier 2009

**Déclarations de la députée de Saint-Hyacinthe – Bagot,
Ève-Mary Thai Thi Lac**

Mme Ève-Mary Thai Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ)

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait déposer le plus rapidement possible un projet de loi prévoyant: la majoration de 110 dollars par mois du supplément de revenu garanti versé aux aînés; la poursuite, pour une période de six mois, du versement de la pension de vieillesse et du supplément à la personne dont l'époux ou le conjoint de fait est décédé; l'inscription automatique des personnes de 65 ans ayant droit au supplément de revenu garanti; le paiement de la pleine rétroactivité du supplément de revenu garanti aux aînés ayant été lésés.

Monsieur le Président,

Depuis que les électeurs de ma circonscription de Saint-Hyacinthe—Bagot m'ont élue en 2007, c'est la première fois que j'ai le privilège de présenter une motion à titre de députée.

Celle que j'ai choisi de parrainer représente bien mon intérêt à créer des ponts intergénérationnels. Je suis également très heureuse d'avoir la collaboration de ma collègue de Châteauguay—Saint-Constant, la porte-parole du Bloc québécois en matière d'aînés.

La motion M-300 propose des modifications plus particulières à la partie traitant du Supplément de revenu garanti. Cette motion reprend les projets de loi C-301 et C-490 déposés lors des dernières législatures par le Bloc québécois. Elle vise à aider nos aînés dans le besoin et démontre notre volonté d'améliorer leur sort. Cette motion vise donc à combler leurs espoirs.

Je ne peux qu'être emballée par l'appui à ma motion de ma collègue de Laval, porte-parole du Bloc québécois en matière de condition féminine. Nous savons que beaucoup de femmes sont touchées par les iniquités du présent régime de Supplément de revenu garanti.

Quatre thématiques sont ainsi proposées dans cette motion: l'inscription automatique au Supplément de revenu garanti; la majoration de 110 \$ par mois pour les bénéficiaires du Supplément de revenu garanti; le versement de la pleine rétroactivité des personnes lésées; et un délai compensatoire pour les bénéficiaires du Supplément de revenu garanti qui subissent le décès de leur conjoint.

La tournée sur la situation des aînés, effectuée par mes collègues du Bloc québécois auprès des personnes âgées et des regroupements et des associations d'aînés partout au Québec, a mis en lumière l'appauvrissement des aînés. Nos personnes âgées nous ont demandé d'être attentifs à leurs besoins car plusieurs vivent vraiment dans la pauvreté. Le coût de la vie des aînés est le plus enclin à être touché par la hausse des coûts des médicaments, des services essentiels et des logements.

Ai-je vraiment besoin de convaincre mes collègues que ce sont bien les plus nécessiteux qui recevront ces montants?

Nos aînés méritent plus que ce que les conservateurs veulent leur donner aujourd'hui. Des crédits d'impôt, c'est bien beau, mais encore faut-il payer de l'impôt pour en bénéficier.

Pour les plus indigents, ce sont les mesures d'aide que ma motion propose qui leur sont essentielles, lorsque les personnes ne peuvent pas voir leurs besoins de base comblés. C'est une forme d'isolement et d'exclusion sociale qui peut mener à d'autres problèmes tels un mauvais état de santé, la dépression et le dysfonctionnement. Il est évident que la pauvreté peut rapidement priver les gens de leur assurance, de leur dignité et de leur espoir.

Il n'est pas rare de voir des bénéficiaires ne pouvant pas se retirer complètement du marché du travail afin d'aller chercher des revenus supplémentaires à leur survie.

Je parle de survie parce qu'il s'agit bien de cela.

En strangulant nos aînés par un manque d'équité à leur égard, le gouvernement maintient nos personnes âgées en situation d'extrême pauvreté.

L'honneur de nos aînés est une valeur fondamentale dans notre société. Nous devons respecter ces personnes qui ont travaillé d'arrache-pied pour le bien-être des générations futures. C'est une question de dignité, de justice sociale, de respect et surtout de droits pour nos aînés. Pour moi, cette dignité commence d'abord et avant tout par une sécurité financière.

Le Bloc québécois dénonce depuis nombre d'années les irrégularités du programme fédéral de Supplément de revenu garanti, qui assure un revenu supplémentaire aux personnes à faible revenu.

Une vaste opération mise en place par le Bloc québécois depuis quelques années a permis de retracer 42 000 de ces personnes au Québec. Toutefois, il y a encore 135 000 personnes flouées, dont 40 000 seulement au Québec.

S'il y a autant de personnes qui sont exclues du Supplément de revenu garanti, c'est simplement à cause de l'inaction des libéraux qui est maintenant maintenue par les conservateurs.

Le gouvernement dit que les aînés n'ont qu'à s'inscrire une première fois afin de recevoir ce supplément. Ça dénote l'ignorance de la situation et des besoins de nos personnes âgées.

Les 135 000 personnes qui ne reçoivent pas ces sommes sont justement celles qui ne connaissent pas l'existence de ce programme ou qui ne sont pas en mesure de comprendre ou de remplir adéquatement le formulaire de demande.

Le gouvernement a l'obligation de retracer tous les aînés qui sont oubliés. Il doit mettre immédiatement en place un système d'inscription automatique. Il en a les moyens

puisque les échanges d'information avec l'Agence du revenu du Canada sont maintenant permis.

La bonification du Supplément de revenu garanti de 110 \$ par mois est essentielle et permettrait aussi à nos aînés d'améliorer leurs conditions de vie. Le Supplément de revenu garanti alloué aux personnes pensionnées à faible revenu ne leur permet même pas actuellement d'atteindre le seuil de faible pauvreté. Le montant du Supplément de revenu garanti majoré de 110 \$ par mois leur permettrait au moins d'avoir un revenu correspondant au seuil minimum de faible revenu.

En 2006, on a augmenté le Supplément de revenu garanti de 18 \$, en 2007, de 18 \$ et, en 2008, de 16 \$, ce qui fait 52 \$ pour trois ans. On ne peut pas dire que c'est d'une générosité sans nom! Franchement, ne croyez-vous pas que de telles actions ne feront pas réagir nos personnes âgées?

Il y a une autre aberration: les 42 000 personnes que le Bloc québécois a permis de retracer au Québec, qui ont droit au Supplément de revenu garanti, sont limitées à une rétroactivité de seulement 11 mois, de la part du gouvernement fédéral. Lorsqu'un contribuable canadien doit de l'argent à l'impôt après une vérification des années antérieures, le gouvernement ne se limite pas à une rétroactivité de 11 mois; il exige de recevoir la pleine rétroactivité qui lui est due.

J'ai moi-même traité des dossiers d'aînés à qui on réclamait des sommes versées en trop par le ministère. Le ministère a usé parfois de méthodes assez musclées afin de récupérer ces trop-perçus. Or le gouvernement ne s'est pas limité à récupérer une rétroactivité de 11 mois; il récupère la totalité du trop-payé. C'est un exemple frappant d'abus de pouvoir du gouvernement fédéral envers nos personnes les plus démunies.

De plus, la pleine rétroactivité du Supplément de revenu garanti se chiffrerait à environ 12 milliards de dollars. On sait que le gouvernement conservateur a accusé des surplus d'à peu près 10 milliards de dollars ces dernières années. Cela aurait valu la peine qu'on consacre une partie de ces sommes à nos aînés qui sont de plus en plus nombreux et de plus en plus pauvres.

C'est odieux d'investir autant d'argent dans le secteur militaire, une somme de 17,1 milliards de dollars seulement pour l'achat d'hélicoptères, d'avions et autres, en plus des milliards qu'Ottawa a donnés aux « pauvres » pétrolières! C'est abject, ce qu'ont fait les conservateurs: ils ont fait passer à 15 p. 100 le taux d'imposition des pétrolières d'ici à cinq ans, mais à seulement 22 p. 100 pour nos PME durement frappées par la crise économique! Grâce au gouvernement, les pétrolières bénéficieront en 2009 de cadeaux fiscaux évalués à 2 milliards de dollars. Et cela, ça ne les scandalise pas.

Alors, pourquoi le gouvernement n'ose-t-il pas investir un peu plus pour nos aînés? Les associations d'aînés ont demandé également que les coprestataires du Supplément de revenu garanti puissent obtenir des prestations pour une période de six mois lors du décès de leur conjoint. Actuellement, un conjoint survivant reçoit seulement un mois à la mort de son conjoint, ce qui le pénalise grandement.

Comprenez que cette situation de compassion ne dure que six mois seulement. Elle n'est pas permanente. Elle vise à permettre aux personnes âgées qui vivent un deuil d'avoir le temps de se retrouver dans une situation moins précaire.

Si la personne perd son conjoint ou sa conjointe, elle se pose des questions quant à savoir si elle gardera son logement, ou comment elle fera pour entretenir ou garder la maison familiale. Ces questions se posent. La mesure de compassion est juste une démonstration d'un peu d'humanité envers nos personnes âgées. Je suis convaincue également que mes collègues de tous les partis reconnaissent la responsabilité que nous avons envers celles et ceux qui nous ont permis d'être ce que nous sommes et qui attendent de nous notre reconnaissance.

Alors qu'ils étaient dans l'opposition, les conservateurs ont appuyé le projet de loi C-301, présenté par le Bloc québécois avant le déclenchement des élections en 2005. Tous les députés conservateurs présents à la Chambre avaient voté en faveur de ce projet de loi. Afin de démontrer leur sincérité et ainsi honorer leur position prise antérieurement, maintenant qu'ils forment le gouvernement, je les exhorte à appuyer ma motion.

Le gouvernement peut se rassurer pour ce qui est du Québec, qu'il a d'ailleurs reconnu comme nation. Nous, les députés du Bloc québécois, sommes convaincus depuis longtemps qu'il est de notre rôle de défendre les plus démunis. Je peux vous assurer que dans un Québec souverain, on ne pénaliserait pas nos personnes âgées. L'Assemblée nationale du Québec a justement adopté une motion unanime en guise d'appui aux aînés qui n'ont pas touché le Supplément de revenu garanti auxquels ils avaient droit. Plus que jamais, je vais continuer à faire la promotion d'un Québec indépendant qui respectera nos aînés. Le Supplément de revenu garanti s'adresse aux personnes les plus démunies. Nos aînés aspirent à pouvoir vivre dignement. C'est une question de justice sociale, de droit et surtout de dû pour nos personnes âgées.

Nos aînés ont bâti le Québec d'aujourd'hui et ma génération bâtira le Québec de demain. C'est cela, les ponts intergénérationnels.